

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020 A 20 H 15

Membres présents : M. Maxime GROSHENRY, M. Nicolas DEMOLY, Mme Isabelle LEFEBVRE, M. Christophe FAIVRE-PIERRET, Mme Nathalie LAURENT, M. Michel DARTEVEL, Mme Mireille PICARD, M. Patrice PRETOT, Mme Isabelle GAINET, Mme Christina MARCHAND, M. David BOILLIN, M. Pierre CLAUSSE, M. Ghislain VICAIRE, M. Emmanuel LACOMBE, Mme Corinne BERTRAND, Mme Bénédicte CHARITE, M. David HUMBERT
Membres absents et excusés : Mme Anne HENRY, excusée, pouvoir à M. Maxime GROSHENRY ; Mme Laurence JACQUIER, excusée, pouvoir à M. Patrice PRETOT ;
Président de la séance : M. Maxime GROSHENRY
Secrétaire : Mme Corinne BERTRAND

ORDRE DU JOUR :

- **Vote du Compte de Gestion 2019 – budget communal – M14**
- **Vote du Compte Administratif 2019 – budget communal – M14**
- **Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à 35 h / 35^{ème} et suppression d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à 33 h / 35^{ème}**
- **Ajustements budgétaires : amortissements – budget M49 et M14**
- **Jury d'assises**
- **Commission Communale des Impôts Directs**
- **Election des délégués des conseils municipaux pour les élections sénatoriales**
- **Convention « GR 145 Via Francigena »**
- **Questions diverses**

Le Maire propose de rattacher les points suivants à l'ordre du jour :

- ✓ **Délaissé d'alignement sur les 2 villages**
- ✓ **Subventions aux associations**
- ✓ **Convention Gaz et Eaux**
- ✓ **Aménagement de l'entrée du village de Foucherans : demande de subvention au Conseil Départemental**

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'inscription de ces points à l'ordre du jour.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET COMMUNAL – M14

Le Maire soumet au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2019 – budget communal – M14 du Receveur Municipal.

Ce compte de gestion n'est pas conforme au Compte Administratif 2019 – budget communal – M14. Un écart de 38 859.93 € est constaté en recette d'investissement.

En effet, le résultat d'investissement suite à dissolution du Syndicat du Plateau de Tarcenay n'a pas été intégré au 001 du CA 2019. Il a par contre été intégré au compte de gestion 2019 (cf tableau joint du trésorier d'Ornans – page suivante)

Le Maire propose de voter ce Compte de Gestion 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Compte de Gestion 2019 – budget communal – M14.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET COMMUNAL – M14

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a confié à M. Christophe FAIVRE-PIERRET, 3^{ème} Adjoint, le soin de présenter le Compte Administratif 2019 – budget communal – M14.

Le 3^{ème} Adjoint présente le Compte Administratif 2019, à savoir :

Section de Fonctionnement :

Dépenses :	841 806.02€
Recettes :	1 995 765.47 €
Soit un excédent de :	1 153 959.45 €

Section d'Investissement :

Dépenses :	1 113 141.10 €
Recettes :	647 205.70 €
Soit un déficit de :	465 935.40 €

Le 3^{ème} Adjoint rappelle au Conseil Municipal un écart de 38 859.93 € en recettes d'investissement. En effet, le résultat d'investissement suite à dissolution du Syndicat du Plateau de Tarcenay n'a pas été intégré au 001 du CA 2019. Il a par contre été intégré au compte de Gestion 2019 (cf tableau joint du trésorier d'Ornans – page suivante)

Le Maire s'étant retiré des débats, le Compte Administratif 2019 – budget communal – M14 - est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

**CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A 35 H / 35^{ème}
ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A 33
H / 35^{ème}**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la composition des effectifs du personnel de la commune, à savoir :

- ✓ 3 postes d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{ère} classe :
 - un à 28 h 00 / 35
 - le 2^{ème} à 28 h 30 / 35
 - le 3^{ème} à 20 h 00 / 35
- ✓ 2 postes d'Adjoint Technique Territorial :
 - un à 33 h 00 / 35
 - le 2^{ème} à 30 h 30 / 35

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le poste d'Adjoint Technique Territorial de 33 h / 35^{ème} est affecté à un agent occupant un poste identique sur le Syndicat Intercommunal Education 2000 à 2 h / 35^{ème}.

Il rappelle également que lors de ses interventions dans les locaux scolaires, cet agent utilise très régulièrement le matériel de la commune.

Pour diverses raisons et plus spécialement celle concernant les moyens techniques, le S.I. Education 2000 a supprimé son poste de 2 h / 35^{ème} et une convention de mise à disposition de cet agent devra être établie entre les deux collectivités.

De ce fait, il convient pour la commune :

- de créer un nouveau poste d'Adjoint Technique Territorial à 35 h / 35^{ème} (afin que cet agent garde le même nombre d'heures) à partir du 1^{er} août 2020
- de supprimer le poste existant à 33 h / 35^{ème} au 1^{er} août 2020
- d'établir, avec le Syndicat Intercommunal Education 2000, une convention de mise à disposition de cet agent occupant ce poste à compter du 1^{er} août 2020.

Suite à cette modification, la composition des effectifs du personnel de la commune sera la suivante :

- ✓ 3 postes d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{ère} classe :
 - un à 28 h 00 / 35
 - le 2^{ème} à 28 h 30 / 35
 - le 3^{ème} à 20 h 00 / 35
- ✓ 2 postes d'Adjoint Technique Territorial :
 - un à 35 h 00 / 35
 - le 2^{ème} à 30 h 30 / 35

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces trois propositions, à savoir :

- la suppression du poste d'Adjoint Technique Territorial à 33 h / 35^{ème} au 1^{er} août 2020,

- la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à 35 h / 35^{ème} au 1^{er} août 2020,
- l'établissement d'une convention de mise à disposition avec le Syndicat Intercommunal Education 2000 au 1^{er} août 2020.

AJUSTEMENTS BUDGETAIRES : AMORTISSEMENTS – BUDGET M49 ET M14

➤ BUDGET ASSAINISSEMENT – M49

Le Maire informe le Conseil Municipal d'un message reçu de la trésorerie d'Ornans concernant les amortissements pour le budget assainissement (M49) : 2 biens ont été oubliés dans ces amortissements.

De ce fait, le Maire propose d'effectuer les ajustements budgétaires suivants :

- Compte 6811 / 042 (D.F.) : + 18 516.73 €
- Compte 281532 / 040 (R.I.) : + 18 516.73 €
- Compte 21532 / 21 (D.I.) : + 18 516.73 €

Les crédits en dépenses de fonctionnement seront prélevés sur l'excédent de fonctionnement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ces ajustements budgétaires.

➤ BUDGET COMMUNAL – M14

Le Maire informe le Conseil Municipal d'un message reçu de la trésorerie d'Ornans concernant les amortissements pour le budget communal (M14) : une immobilisation de 2019 n'a pas été prise en compte dans les amortissements de 2020.

De ce fait, le Maire propose d'effectuer les ajustements budgétaires suivants :

- Compte 6811 / 042 (D.F.) : + 3 731.92 €
- Compte 2804172 / 040 (R.I.) : + 3 731.92 €
- Compte 2183 / 21 (D.I.) : + 3 731.92 €

Les crédits en dépenses de fonctionnement seront prélevés sur l'excédent de fonctionnement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ces ajustements budgétaires.

JURY D'ASSISES

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'administration juridique demande aux communes de leur fournir 3 noms d'habitants inscrits sur les listes électorales, qui seront susceptibles d'être appelés pour devenir membre d'un jury d'assise.

Au prorata du nombre d'habitants de nos deux villages, il est décidé de tirer au sort 1 nom sur la liste de Foucherans et 2 noms sur la liste de Tarcenay.

Les personnes tirées au sort sont : M. Christophe MARONGIU ; Mme Françoise COMBETTE (DEMOLY) et Mme Isabelle NEVET.

Les personnes dont le nom a été tiré au sort seront informées personnellement prochainement.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux élections municipales, il y a lieu de désigner des membres pour participer aux travaux de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.)

L'article L 1650 du Code Général des Impôts (C.G.I.) prévoit que dans chaque commune, il est institué une Commission Communale des Impôts Directs, composée :

- du Maire ou d'un Adjoint Délégué, Président de la Commission
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants pour les communes de moins de 2 000 habitants

Ces 6 commissaires titulaires ainsi que les 6 commissaires suppléants sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal propose, à l'unanimité, pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs, les commissaires suivants :

- | | |
|---------------------------------|---------------------------|
| 1. Mme Corinne BERTRAND | 13. M. David BOILLIN |
| 2. Mme Bénédicte CHARITE | 14. M. Norbert DEVILLERS |
| 3. M. Michel DARTEVEL | 15. M. Pierre CLAUSSE |
| 4. M. Christophe FAIVRE-PIERRET | 16. M. Nicolas DEMOLY |
| 5. Mme Anne HENRY | 17. Mme Isabelle GAINET |
| 6. Mme Carine LEPOIRE | 18. M. Cyril BEURTHERET |
| 7. Mme Laurence JACQUIER | 19. M. David HUMBERT |
| 8. Mme Nathalie LAURENT | 20. M. Emmanuel LACOMBE |
| 9. M. Gilles OUDOT | 21. M. Aurélien NICOT |
| 10. Mme Christina MARCHAND | 22. Mme Isabelle LEFEBVRE |
| 11. M. Patrice PRETOT | 23. Mme Mireille PICARD |
| 12. M. Richard ROY | 24. M. Alain DONIER |

ELECTION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX POUR LES ELECTIONS SENATORIALES

Le Conseil Municipal doit élire 5 titulaires et 3 suppléants qui se rendront aux urnes le 27 septembre prochain pour participer aux élections sénatoriales. Pour le département du Doubs, cela représente trois sénateurs qui seront élus pour une durée de 6 ans.

Pour la commune, le Maire propose la liste « Tarcenay-Foucherans, l'Avenir Ensemble » :

TITULAIRES :

Maxime GROSHENRY

Isabelle LEFEBVRE

Nicolas DEMOLY

Anne HENRY

Christophe FAIVRE –PIERRET

SUPPLEANTS :

Patrice PRETOT

Isabelle GAINET

David BOILLIN

Le vote à main levé est retenu, la liste est élue à l'unanimité.

CONVENTION « GR 145 VIA FRANCIGENA »

Nicolas DEMOLY, 1^{er} Adjoint, expose au Conseil Municipal une sollicitation reçue du président du comité départemental de randonnée. En effet, notre commune, et plus précisément le village de Foucherans, est traversé par le GR 45 « Via FRANCIGENA de Canterbury à Rome » qui va être classé en grand itinéraire culturel.

De ce fait il est mis en place une convention qui engage la commune à laisser le libre accès au public sur les parcelles et voies communales empruntées par ce chemin de randonnée (pas d'atteinte à la sécurité des randonneurs en cas de travaux, sécurisation du site).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention.

DELAISSE D'ALIGNEMENT SUR LES 2 VILLAGES

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande a été faite en mairie pour l'achat de délaissé d'alignement sur le territoire du village de Foucherans.

Il convient donc d'établir ces tarifs - délaissés à rétrocéder aux riverains et terrains frappés d'alignement - pour la commune.

Après consultation des services de l'Etablissement Public Foncier du Doubs, le Maire propose de fixer les tarifs suivants pour la vente de délaissés d'alignement et :

- Sur le village de Foucherans : 30 € / m²
- Sur le village de Tarcenay : 40 € / m²

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ces tarifs.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Maire propose de renouveler le montant des subventions allouées aux associations de nos 2 villages :

- | | |
|----------------------------------|------------|
| - ACCA Foucherans : | 550.00 € |
| - L'étoile de Foucherans : | 1 000.00 € |
| - Le Comice Agricole : | 200.00 € |
| - Union des Sapeurs-Pompiers : | 70.00 € |
| - Ligue contre le cancer : | 100.00 € |
| - Club du 3 ^{ème} Age : | 600.00 € |
| - Les Amis du Musée Rural : | 1 000.00 € |
| - Souvenir Français : | 70.00 € |

Ces montants, d'un total de 3 590 € seront inscrits au Budget Primitif – M14 au compte 6574 / 65.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces montants.

CONVENTION GAZ ET EAUX

Le Maire et l'Adjoint en charge de l'assainissement présentent les propositions de contrats transmises par la société Gaz et Eaux, à la demande de la commune, pour l'exploitation des installations suivantes :

- La station d'épuration de Tarcenay : jusqu'à présent, l'exploitation de cette installation récente était assurée par l'employé communal ;
- Les postes de relèvement : poste de Tarcenay (contrat en cours intégré et complété), postes du Pralot et du Jardy à Foucherans (reprise et renforcement des prestations du contrat échu depuis juillet 2019) ; le poste du bas de la rue de l'Eglise à Foucherans n'est pas inclus car il est géré conjointement avec la commune de Trépot ;

Ces nouveaux contrats, d'une durée de 3 ans, visent à confier à cette société spécialisée la surveillance, l'entretien et le nettoyage de ces installations techniques. Ils intègrent les contrôles règlementaires que la commune doit nécessairement faire réaliser ainsi que la mise à disposition d'un service d'astreinte pour les interventions d'urgence.

Les contrats d'exploitation de la station d'épuration d'une part et des 3 postes de relevage d'autre part portent respectivement sur un montant de 8 962 € HT / an et de 8 680 € HT / an.

Après discussions, le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour signer ces deux contrats avec la société Gaz et Eaux pour l'exploitation des postes de relevage de la commune et de la station d'épuration à Tarcenay.

AMENAGEMENT DE L'ENTREE DU VILLAGE DE FOUCHERANS : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL
--

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'aménagements de sécurité à l'entrée du village de Foucherans au croisement de la RD112 et de la rue du Fiètre.

Une estimation évalue le coût de ces travaux à 36 605 € HT soit 46 326 € TTC.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- S'engage à réaliser et à financer les travaux d'aménagements de sécurité à l'entrée du village de Foucherans au croisement de la RD112 et la rue du Fiètre dont le montant s'élève à 38 605 HT
- Se prononce sur le plan de financement suivant :

Subventions du Département (25 % du montant HT 36 605 €)	9 651 €
Fonds libres :	<u>36 675 €</u>
Montant TTC	46 326 €
- Sollicite l'aide financière du Conseil Départemental
- S'engage à réaliser les travaux à compter de la date de notification de la décision attributive de la subvention

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES

n° des délibérations prises au cours de cette séance	Objet de la délibération
2020-07-01	Commission Communale des Impôts Directs (CCID) : renouvellement suite aux élections municipales
2020-07-02	Création d'un poste d'adjoint technique territorial à 35 h / 35 ^{ème} et suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à 33 h / 35 ^{ème}
2020-07-03	Approbation du Compte Administratif 2019 – budget communal – M14

2020-07-04	Approbation du Compte de Gestion 2019 – budget communal – M14
2020-07-05	Ajustements budgétaires : amortissements – budget assainissement
2020-07-06	Ajustements budgétaires : amortissements – budget communal
2020-07-07	Aménagement de l'entrée du village de Foucherans : demande de subvention au Conseil Départemental
2020-07-08	Subventions municipales 2020 : Associations
2020-07-09	Convention « GR 145 Via Francigena »
2020-07-10	Convention Gaz et Eaux pour exploitation des postes de relèvement de Tarcenay et Foucherans (Pralot et Jardy) et de la station d'épuration de Tarcenay
2020-07-11	Délaissés à rétrocéder aux riverains et terrains frappés d'alignement : tarif

CONSEILLERS PRESENTS

NOM	P : Présent AE : Absent Excusé DP : Donne Pouvoir à	SIGNATURE
GROSHENRY Maxime	P	
DEMOLY Nicolas	P	
Isabelle LEFEBVRE	P	
Christophe FAIVRE-PIERRET	P	
Anne HENRY	DP à Maxime GROSHENRY	
Patrice PRETOT	P	
Michel DARTEVEL	P	
Mireille PICARD	P	
Laurence JACQUIER	DP à Patrice PRETOT	
Isabelle GAINET	P	
Nathalie LAURENT	P	

Christina MARCHAND	P	
Bénédicte CHARITE	P	
Corinne BERTRAND	P	
Ghislain VICAIRE	P	
David BOILLIN	P	
Pierre CLAUSSE	P	
Emmanuel LACOMBE	P	
David HUMBERT	P	

Atteste avoir participé à la réunion du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 et approuve le Procès-Verbal ci-dessus.